

Vous le savez, un patrimoine harmonieux est un patrimoine équilibré. À ce titre, vous diversifiez vos actifs sur des critères comme la liquidité, le niveau de risque ou encore la durée du placement (immobilier, assurance vie, actions,...).

Le FIP, une diversification optimale...

- ♦ Il possède une faible corrélation avec les autres actifs financiers. Vous êtes donc peu soumis à la volatilité des marchés financiers.
- ♦ Le FIP est un Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) qui investit majoritairement (60% minimum) dans des sociétés non cotées en phase de développement et de transmission.
- ♦ Vous investissez dans le secteur dont la performance à long terme est historiquement la plus élevée (Ernst & Young – AFIC – CDC Capital Markets).
- ♦ Il complète parfaitement les placements traditionnels, avec un objectif de valorisation patrimoniale sur le long terme.
- ♦ Il participe à l'essor économique régional. Vous bénéficiez de la croissance des PME/PMI régionales les plus performantes.

...avec des avantages fiscaux incitatifs

♦ **À la souscription:** Réduction d'impôt sur le revenu correspondant à 25% de l'investissement*. Un célibataire qui investit 12.000 € obtient donc une réduction maximum de 3.000 €. Un couple qui investit 24.000 € obtient une réduction de 6.000 € maximum.

♦ **À la sortie:** Exonération d'impôt sur les plus-values réalisées* (hors prélèvements sociaux)

Les avantages fiscaux du FIP et du FCPI sont cumulables. Un couple peut donc bénéficier d'une réduction d'impôt de 12.000 € (2 X 6.000 €).

* Sous réserve d'une conservation des parts pendant 5 ans minimum. Les rachats de parts par le fonds n'intervenant, en dehors des cas particuliers, qu'à l'issue de la durée de vie du fonds.

Une équipe réputée et expérimentée



Créé en 1993 par Philippe CHOLET, le Groupe Sigma a investi de manière exclusive en fonds propres auprès des PME/PMI dans le cadre d'une gestion privée.

Depuis 2004, Sigma Gestion met son expertise au service des investisseurs particuliers et des institutionnels.

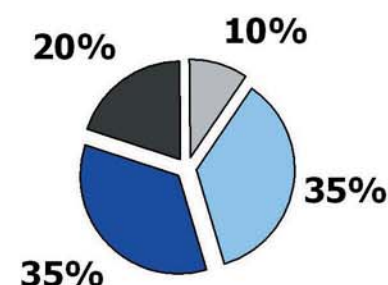
L'équipe de Sigma Gestion vient à la fois du monde de l'entreprise et du secteur du Capital-Investissement : 3I, KPMG, Groupe GGA, AFIC, Perrier, Banque Saint Olive, Axa Asset Management, AFG, Crédit Mutuel,...

- ♦ 5 fonds sous gestion
- ♦ 36 opérations depuis 1993
- ♦ 34 millions d'euros sous gestion



- ♦ 60 années d'expérience cumulées
- ♦ Une présence nationale, un siège parisien, un ancrage régional fort.

La stratégie d'investissement de Croissance Grand Est 2 :



60 % investis dans les PME/PMI du Grand Est

- **Capital risque** (financer les sociétés peu après leurs premiers développements techniques ou commerciaux)
- **Capital développement** (financer le développement de sociétés nécessitant la consolidation de leur structure financière)
- **Capital transmission** (financer le rachat de sociétés en association avec leurs dirigeants ou des repreneurs extérieurs, en utilisant des techniques financières)

40 % investis de manière volontaire

- **20 %** surtout utilisé pour renforcer les participations existantes et participer à des nouveaux tours de table.

Le FIP Croissance Grand Est 2 a donc vocation à être investi à 80% dans les PME/PMI d'Alsace, de Lorraine et de Champagne-Ardenne.

- **20%** Placements non spéculatifs mais « actifs » : sélection des meilleurs gestionnaires sur des produits offrant le meilleur rapport rendement / risque, avec des profils de durée diversifiés (monétaire, obligataire, actions, mixte,...).

Le fonds sera donc exposé à la fois au risque lié à la valorisation de participations au capital de PME/PMI (pour la partie des 80%) et au risque lié à l'évolution des marchés financiers (pour la partie des 20%).

La continuité de Croissance Grand Est

Le seul FIP indépendant en Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne

Le seul FIP ayant un soutien financier et logistique des régions

Le plus gros FIP régional distribué par des réseaux indépendants (hors Ile-de-France)



Les forces de Croissance Grand Est 2

- Une indépendance totale dans le choix des investissements
- Une équipe de gestion réputée et expérimentée
- Des avantages fiscaux importants



Les critères d'investissement :

- ♦ Essentiellement des PME/PMI mûres
- ♦ Chiffre d'affaires entre 3 et 30 M€
- ♦ Marchés existants et en croissance
- ♦ Profitabilité prouvée
- ♦ Production ou services
- ♦ Compétence du management
- ♦ Possibilités de sortie à terme

Une équipe de gestion qui s'engage sur un partage de la plus-value

L'équipe de Sigma Gestion ne percevra aucun intéressement à la liquidation des fonds si la performance de votre placement est inférieure à un rendement brut annuel de 6% par an. Cette clause dite de « Hurdle » (une haie en anglais) est habituellement réservée aux institutionnels et son fonctionnement est simple : il existe des parts A pour l'ensemble des souscripteurs et des parts B pour l'équipe de gestion.

au-delà d'une performance de 6% par an

A la liquidation du FIP, la plus-value est classiquement répartie de la manière suivante : 80% pour les parts A et 20% pour les parts B.

L'équipe de Sigma Gestion a décidé d'appliquer cette répartition seulement si elle vous offre un rendement minimum de 6% brut annuel. Il ne s'agit en aucun cas d'une garantie de 6% par an, mais d'un objectif de gestion.

Les conditions du FIP Croissance Grand Est 2

- ♦ **Période de souscription** : jusqu'au 31 décembre 2006 pour bénéficier de la réduction d'impôt au titre des revenus 2006 (fin de la période de souscription en mars 2007)
- ♦ **Souscription minimale** : 2.000 € hors droits d'entrée
- ♦ **Valorisation** : semestrielle
- ♦ **Dépositaire** : Société Générale, 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris
- ♦ **Droit de sortie** : 0%
- ♦ **Durée conseillée** : 7 à 10 ans. La liquidité est garantie en cas de licenciement, décès ou invalidité
- ♦ **Société de Gestion** : Sigma Gestion, 5 rue Frédéric Bastiat, 75008 Paris WWW.GROUPESIGMA.COM

Les frais du fonds comprennent

Catégorie	% ou montant	Base de calcul	Périodicité
Droits d'entrée	5% TTC maximum	Prix de revient des parts A	Ponctuelle à la souscription
Commissions de gestion	3,82% TTC	Actif Net	Annuelle
Dépositaire	0,10%	Actif Net	Annuelle
Gestion du passif	17,70 euros TTC maximum	Par porteur	Annuelle
Commissaire aux comptes	4.186 à 12.916 euros TTC maximum	Suivant mission	Annuelle
Frais liés aux investissements	1% TTC maximum	Actif Net	Annuelle
Frais de constitution	1,19% TTC maximum	Actif Net	1ère année
Gestion adm./comptable	0,12% TTC ou 13.156 euros TTC maximum	Actif Net	Annuelle

AVERTISSEMENT

L'Autorité des marchés financiers appelle l'attention des souscripteurs sur les risques qui s'attachent aux FIP (fonds d'investissement de proximité). Lors de votre investissement, vous devez tenir compte des éléments suivants :

- Le fonds va investir au moins 60 % des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 10 % dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40 % restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci étant défini dans la notice du FIP).

- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 10 % et 60 % précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de 2 exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins 5 ans. Cependant la durée optimale du placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du fonds dans des sociétés régionales souvent de petites tailles dont le délai de maturation est en général plus important.

- Votre argent va donc être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur de vos parts sera déterminée par la société de gestion selon la méthodologie décrite dans le règlement du fonds, sous le contrôle du dépositaire et du commissaire aux comptes du fonds. Le calcul de cette valeur est délicat.

- Le rachat de vos parts par le fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs ; elle peut donc ne pas être immédiate ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative précédant votre demande de rachat. En cas de cession de vos parts à un autre souscripteur, le prix de cession peut aussi être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

La presse parle de Sigma Gestion

Votre Argent Mieux vivre votre argent
Décembre 2005

Des FCPI et des FIP qui jouent l'originalité

Sigma Gestion [...] s'engage à ne percevoir aucun intéressement sur la plus-value du fonds lors de la liquidation si le rendement brut annuel est inférieur à 6 %.

Croissance Grand Est (Sigma Gestion)

NOTRE AVIS : ★★★★★ Très bon. le seul FIP noté 4 étoiles

Les Echos Les Echos
Novembre 2005

La société Sigma Gestion qui depuis sa création [...] a déjà investi avec l'un de ses fonds plus de 10 millions dans 34 PME.

L'EST REPUBLICAIN L'Est républicain
décembre 2005

Sigma Gestion...a enregistré **d'excellents résultats** ces dix dernières années.

L'équipe de gestion est composée de professionnels du capital investissement et de l'entreprise, ce qui lui permet de sélectionner de manière judicieuse et de proposer des recommandations pertinentes, en terme de gouvernance et de stratégie de développement. Sigma Gestion est indépendant de tout groupement financier, la sélection des dossiers se fera donc en toute objectivité.

Le Monde Le Monde
11/12/2005

Les fonds où investir d'ici la fin de l'année

Sigma Gestion : Croissance Grand Est (FIP).

Au 30 juin 2006, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles au FIP géré par SIGMA GESTION est la suivante :

Dénomination	Date de création	% de l'actif éligible à la date du 30 juin 2006	Date d'atteinte du ratio de 60% de titres éligibles
Croissance Grand Est	Fin 2004	7,5 %	31/12/2007

(FIP)



**CROISSANCE
GRAND EST 2**

